



Yvelines
Conseil général

val
d'oïse 
le département

Contribution des Conseils généraux des Yvelines et du Val d'Oise au débat public du Port Seine Métropole Ouest

Le développement de confluence Seine Oise, une priorité pour les Yvelines et le Val d'Oise

« La Confluence Seine Oise est un territoire particulièrement stratégique du Grand Paris.

Sa situation géostratégique exceptionnelle au carrefour de l'Axe Paris Seine Normandie et du Canal Seine Nord Europe le positionne en effet comme l'un des maillons essentiels pour donner au Grand Paris une façade maritime, en appui et en complémentarité des ports normands.

Confluence est aussi le premier territoire de l'ouest parisien, dans le prolongement du quartier d'affaires de la Défense et de la zone dense de l'agglomération parisienne, à offrir des opportunités foncières suffisamment structurantes pour accueillir des projets d'ampleur métropolitaine.

C'est pour répondre aux enjeux nationaux de l'industrialisation et du développement durable que les Conseils généraux des Yvelines et du Val d'Oise ont fait le choix de placer le développement de la Confluence au cœur de leurs priorités communes.

L'émergence d'un véritable pôle métropolitain d'envergure nationale est en effet indispensable à l'articulation entre le Grand Paris et les agglomérations normandes.

C'est à ce titre que nous soutenons le développement du Port Seine Métropole, comme première étape à la structuration d'une véritable ville port et qui doit s'imposer comme un outil métropolitain au service de la redynamisation économique de la Vallée de la Seine. »

Pierre BEDIER
Président du Conseil général des Yvelines

Arnaud BAZIN
Président du Conseil général du Val d'Oise

Contacts :
Conseil général des Yvelines
2 place André Mignot
78012 Cedex
Mail : contact@yvelines.fr
Site Internet : www.yvelines.fr

Conseil général du Val d'Oise
2 avenue du Parc - CS 20201 Cergy
95000 Cergy-Pontoise Cedex
Mail : communication@valdoise.fr
Site Internet : www.valdoise.fr

LA CONFLUENCE SEINE OISE

Fort de 420 000 habitants et 170 000 emplois, Confluence Seine Oise est un territoire qui regroupe autour d'un projet commun la Communauté de communes Poissy - Achères - Conflans (PAC), la Communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine (CA2RS), la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et la commune de Saint-Germain-en-Laye. Il a vocation à s'imposer, en y intégrant Seine Aval jusqu'à Mantes-en-Yvelines, comme l'un des pôles économiques majeurs du Grand Paris.

Les grandes orientations du projet de développement de ce territoire ont été formalisées dans « l'Accord-cadre préalable à la conclusion du Contrat de Développement Territorial Confluence ». Ce document a été signé le 24 juin 2013 par l'Etat, le Conseil général des Yvelines, le Conseil général du Val d'Oise et les collectivités locales.

Des potentialités logistiques exceptionnelles

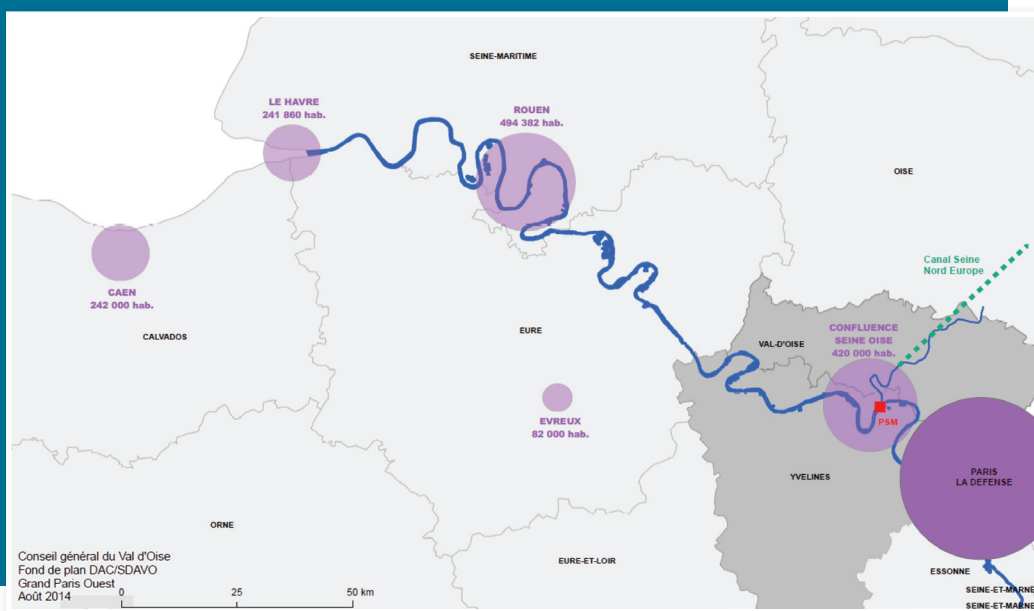
Ce vaste territoire de Confluence dispose d'atouts majeurs pour soutenir son développement économique, notamment autour de la logistique :

- En y englobant les grandes industries de Seine Aval jusqu'à Mantes en Yvelines, il accueille des activités économiques générant des flux « massifiés » qui sont particulièrement adaptés aux modes de transports alternatifs (automobile, aéronautique, éco-industries, matériaux de construction, cosmétique, BTP, céréales...)
- Il bénéficie d'une concentration remarquable d'infrastructures de transport, tant routières que ferrées, et d'un réseau de ports important (Limay-Porcheville, Ecoport 2 Rives de Seine, Conflans, Bruyères-sur-Oise, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône...)
- Il dispose d'un savoir-faire en matière de formation et de recherche (intelligence embarquée, formations spécialisées en logistique masters professionnels, ESSEC, ...)

Les Conseils généraux soutiennent la réalisation du Port Seine Métropole, qui doit être envisagée comme une première étape vers la préfiguration d'une nouvelle organisation logistique en Vallée de Seine. Pour ce faire, les Départements des Yvelines et du Val d'Oise se proposent de travailler avec HAROPA, Ports de Paris et les collectivités afin de faire de ce projet un véritable levier pour le redéploiement industriel du territoire.

LE PORT SEINE MÉTROPOLE DANS LA VALLÉE DE LA SEINE

En complémentarité des plateformes multimodales existantes et à venir, le port offrira de nouvelles solutions logistiques aux entreprises et contribuera à la conquête de parts de marché au bénéfice des ports normands et à terme en provenance des ports du « range » nord-européen (Anvers, Rotterdam et Hambourg notamment) avec la réalisation du Canal Seine Nord Europe.



Pour y parvenir, le port doit non seulement se positionner sur les filières de logistique amont et de construction tel que cela est envisagé sur la partie Ouest, mais intégrer également dès sa conception les potentialités économiques d'un positionnement plus ambitieux du projet sur sa partie Est. Le port Seine Métropole doit offrir à terme au Grand Paris l'opportunité de se doter d'un port fluviomaritime « multifilières » pour renforcer sa compétitivité à l'échelle mondiale et contribuer à l'effort de réindustrialisation de la France. Il doit enfin être mis au service du secteur agricole, par l'accueil notamment d'une plateforme de transbordement des céréales qui offrira de nouveaux débouchés aux agriculteurs du territoire vers les ports normands (blé, orge, colza...).

Un atout pour l'emploi local

Le port Seine Métropole répond à des enjeux métropolitains mais également à des besoins locaux. En effet, il constitue un pôle structurant de la Confluence Seine Oise en tant que centralité portuaire.

Pour ce territoire et plus généralement Seine Aval et l'Ouest du Val d'Oise, le port Seine Métropole Ouest doit enclencher une nouvelle dynamique économique en constituant un outil de compétitivité pour les entreprises. Le port pourrait générer environ 500 à 1000 emplois directs auxquels s'ajouteraient les emplois indirects liés à la présence de la plateforme multimodale. Un développement, à plus long terme, de la plateforme portuaire à l'Est avec une spécialisation sur des activités logistiques à valeur ajoutée permettrait la création de 3 000 à 5 000 emplois sur le territoire.

Un projet inscrit dans son environnement paysager et urbain

Le Port Seine Métropole doit prévoir le maintien et le développement des continuités paysagères et écologiques ainsi que la préservation des vues du grand paysage. L'insertion paysagère du port est essentielle pour inscrire le territoire dans la ceinture verte de la Région Ile-de-France par la création d'un lien entre la forêt de Saint-Germain-en-Laye et la future forêt de Pierrelaye, située à proximité du projet.

Le territoire de la Confluence s'organise autour des deux axes fluviaux Seine et Oise, structurants pour le développement urbain et économique. En contribuant à la structuration des espaces publics et en favorisant les interfaces ville-port, le Port Seine Métropole permettra de relier les zones urbaines de Conflans, Achères et Andrésy. Cette couture urbaine contribuera à connecter les bassins de vie de Cergy, Poissy et Saint-Germain, qui seront par ailleurs confortés par le projet de tram-train de la Tangentielle Ouest.

Une nécessaire amélioration des infrastructures de transport

Pour atteindre les ambitions qui ont été exprimées, les Départements des Yvelines et du Val d'Oise estiment indispensable la réalisation sans tarder des infrastructures de transports susceptibles de répondre à l'augmentation de la demande de déplacements sur Confluence Seine Oise.

Du point de vue du trafic routier...

Le territoire supporte les nuisances dues aux infrastructures manquantes, aussi bien à l'Ouest (sur la RN 184, l'A13, la RD 14), qu'à l'Est (saturation de l'A1 par les poids lourds en provenance d'Anvers et Rotterdam).

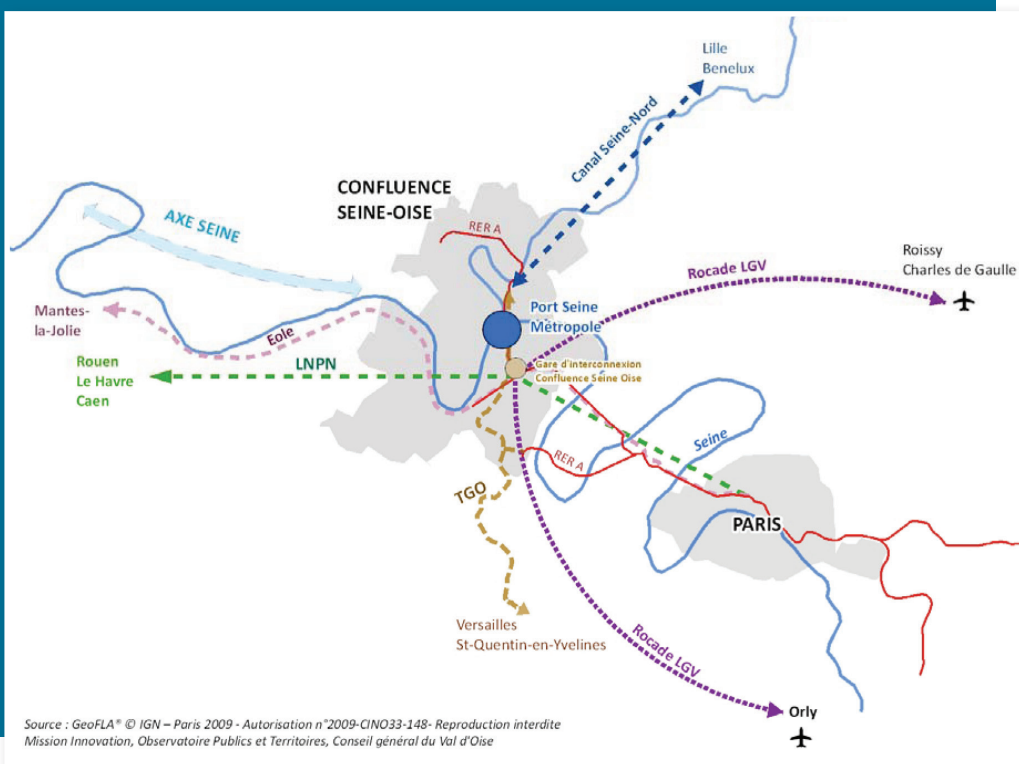
La liaison nouvelle RD 190 – RD 30 avec un nouveau franchissement de Seine à Achères permettra d'améliorer l'accessibilité locale de la boucle de Chanteloup et plus généralement les conditions de circulation dans le secteur.

Le Port Seine Métropole Ouest favorisera un report modal vers le fleuve et permettra ainsi de réduire le trafic poids lourds sur le réseau magistral, en particulier sur la RN 184. A terme, le projet de prolongement de la Francilienne doit être réalisé pour optimiser le fonctionnement et le développement de la partie Est sans impact sur le réseau routier actuel. Les Départements des Yvelines et du Val d'Oise déplorent la décision du rapport « mobilité 21 » de reporter le bouclage de la Francilienne au-delà de 2030, et réaffirment que l'absence de cet axe à forte capacité constitue une véritable entrave au développement d'un Port Seine Métropole ambitieux sur le plan économique, et plus généralement un frein au développement de la Confluence Seine Oise.

Du point de vue de la desserte ferroviaire...

Le prolongement du RER E EOLE est une priorité absolue, qui doit permettre de répondre aux besoins de déplacements internes au territoire, d'améliorer sa liaison avec la capitale et le connecter au quartier d'affaires de la Défense.

Les Départements des Yvelines et du Val d'Oise confirment leur attachement au projet de la Tangentielle Ouest. Cette infrastructure de rocade devant relier à terme Saint-Cyr - Saint-Germain - Poissy - Achères - Cergy-Pontoise en intégrant une correspondance avec EOLE, est essentielle pour le maillage du réseau ferroviaire et la connexion des différents bassins de vie de la Confluence Seine Oise. L'arrivée de la TGO à Achères Ville offrira une desserte en transports collectifs supplémentaire pour les salariés du port.



Indissociablement lié au contexte stratégique du développement de la Vallée de la Seine, le projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie doit contribuer à ancrer la Confluence Seine Oise dans l'espace métropolitain du Grand Paris, notamment par l'implantation d'une gare nouvelle dans le secteur d'Achères-Confluence. Cette gare constituera à terme un hub d'interconnexion ferroviaire remarquable. L'aménagement du port Seine Métropole doit être pensé en articulation avec l'implantation de cette future gare.

Le projet de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors permettra, par ailleurs, de créer une liaison de fret ferroviaire alternative à la ligne historique vers le Havre et améliorera ainsi la desserte des ports d'HAROPA. Une attention toute particulière sera néanmoins portée par le territoire aux traitements des nuisances pour les riverains et à la sécurité aux passages à niveau.

Du point de vue du réseau fluvial...

Dans une stratégie de développement visant à rééquilibrer l'offre logistique régionale à l'Ouest, la réalisation du Canal Seine Nord Europe permettra enfin au Port Seine Métropole de capter des flux en provenance des ports du range Nord Européen, en complément des flux en croissance, notamment de conteneurs, en provenance des ports du Havre et de Rouen, ce qui constituera un atout économique majeur et renforcera les ports existants comme Bruyères-sur-Oise.

Le port Seine Métropole Ouest : première étape d'un projet d'ampleur métropolitaine moteur du développement du territoire

Historiquement, la Confluence Seine Oise est un territoire ayant servi le développement de la région capitale (extraction de matériaux de construction, anciennes zones d'épandage de la Ville de Paris, stations d'épuration Seine Aval et des Grésillons...) sans qu'il ait bénéficié en retour d'une véritable dynamique économique. Un tel schéma ne doit pas se reproduire avec le Port Seine Métropole.

Dans ce cadre, les Départements des Yvelines et du Val d'Oise se réjouissent du lancement de cette première phase de projet mais rappellent que pour une réussite des objectifs locaux et nationaux liés au projet, l'aménagement du Port Seine Métropole Ouest doit être accompagné par :

- La poursuite du projet du port Seine Métropole à l'Est de la RN 184 permettant un développement d'une filière logistique à valeur ajoutée au service des industries, de l'agriculture et de l'emploi local ;
- L'amélioration de la connexion au réseau magistral du territoire de la Confluence Seine Oise par le prolongement de l'A104 entre Méry-sur-Oise et Orgeval selon les conditions de mise en œuvre rappelées dans la Motion du Conseil général du Val d'Oise du 22 décembre 2006 demandant une tranchée couverte complète à Eragny et Herblay au droit des zones d'habitations ;
- La réalisation des grands projets de transport LNPN, Gare Confluence, EOLE, Schéma directeur RER A, Tangentielle Ouest, Canal Seine Nord Europe, qui permettront d'améliorer l'attractivité du territoire et le développement du transport fluvial de marchandises ;
- La mise en œuvre d'un port fortement et qualitativement inscrit dans son environnement paysager et urbain, et participant par ses fonctions métropolitaines au positionnement du territoire Confluence Seine Oise dans l'Axe Seine ;
- Le nécessaire partenariat des différents acteurs de la logistique, du développement économique, de la formation et de la recherche pour créer autour de ce nouvel équipement un écosystème favorable pour le développement industriel et l'emploi pour les populations locales, à travers la mise en place d'une gouvernance de projet adaptée et s'inscrivant dans la durée.

